

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 26 avril 2016)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 22 MARS 2016, À 18 H 45, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Est absent :

Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;

Sont également présents :

Charles Fillion, directeur associé au développement économique;
Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;
Gabriel Michaud, directeur général;
Josée Vendette, greffière;

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 23 février 2016 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-03A (Administration générale), Partie 1, au 18 mars 2016 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes à payer numéro 02-03A (Administration et évaluation), Partie 2, au 18 mars 2016 – Approbation;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 01-03 (Administration générale), Partie 1, au 18 mars 2016 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 02-03 (Administration et évaluation), Partie 2, au 18 mars 2016 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 03-03 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 18 mars 2016 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 04-03 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 18 mars 2016 – Dépôt;

- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-03 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 18 mars 2016 – Dépôt;
- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 09-03 (Prévention incendie), Partie 9, au 18 mars 2016 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 15-445 – Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-51 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-53 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-4 Ressources humaines – Gestion des périmètres urbains (orientation 10) – Mandat additionnel;
- 5-5 Analyse d'opportunité – Règlement d'emprunt numéro 413-1 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-6 Analyse d'opportunité – Règlement d'emprunt numéro 502 – Ville de Saint-Hyacinthe;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Carrières et sablières – Fonds régional – Carrière Mont Saint-Hilaire – Distribution aux municipalités;
- 6-2 Carrières et sablières – Fonds régional – Distribution aux municipalités;
- 6-3 Plan de communication – Mise en oeuvre – Mandats;
- 6-4 Comité d'analyse du Fonds de développement rural et pour les Projets structurants – Composition – Recommandation;
- 6-5 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises annuelles – Inscription;
- 6-6 Carrefour Action municipale et famille – Colloque annuel – Présidente – Inscription;
- 6-7 Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) – Congrès annuel 2016 – Directeur à l'aménagement – Inscription;
- 6-8 Association des communicateurs municipaux du Québec – Colloque – Agente de communication – Inscription – Autorisation;
- 6-9 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès annuel 2016 – Directrice des finances et agente du personnel – Inscription – Autorisation;
- 6-10 Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) – Colloque 2016 – Gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables – Inscription;
- 6-11 École professionnel de Saint-Hyacinthe – Gala Méritas – Demande de commandite;
- 6-12 Ruisseau Rouge, principal et branche 1 (P11/4525-11/356) – Ville de Saint-Hyacinthe – Contrat 015/2014 – Aménagement du cours d'eau – Mandat additionnel Ferme L. Leblanc et Fils inc.;

- 6-13 Transport – Horaire d’été;
- 6-14 MRC de Beauce-Sartigan – Fonds de développement des territoires – Utilisation des sommes – Appui;
- 6-15 MRC du Domaine-du-Roy – Loi sur les ingénieurs – Appui;
- 6-16 MRC La Matanie – Commission scolaire des monts-et-marées en réaction au projet de loi 86 – Appui;
- 6-17 MRC Robert-Cliche – Programme RénoRégions – Appui;
- 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 45.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 16-03-48 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d’approuver l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2016 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 16-03-49 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 février 2016 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l’ordre du jour. Aucune question n’est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-03A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 18 MARS 2016 – APPROBATION**

CA 16-03-50 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-03A (Administration générale), Partie 1, au 18 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d’approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 18 mars 2016 déposé sous le numéro 01-03A, lequel totalise des dépenses au montant de 15 027,29 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 02-03A
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
18 MARS 2016 – APPROBATION**

CA 16-03-51 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 02-03A (Administration et évaluation), Partie 2, au 18 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 18 mars 2016 déposé sous le numéro 02-03A, lequel totalise des dépenses au montant de 31 895 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-03
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU
18 MARS 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-03 (Administration générale), Partie 1, daté au 18 mars 2016, au montant de 371 877,27 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-03
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
18 MARS 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-03 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 18 mars 2016, au montant de 110 362,92 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-03
(POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)),
PARTIE 3, AU 18 MARS 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-03 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 18 mars 2016, au montant de 10 462,96 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-03
(TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 18 MARS 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-03 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 18 mars 2016, au montant de 157 115,77 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-03
(SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE
TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 18 MARS 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-03 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 18 mars 2016, au montant de 7 401,58 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-03 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 18 MARS 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-03 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 18 mars 2016, au montant de 5 104,35 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-445 – MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE**

CA 16-03-52

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 mars 2016, le conseil de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a adopté le *Règlement 15-445 amendant le règlement numéro 09-370 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les normes concernant les clôtures*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 février 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 17 février 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 15-445 intitulé « *Règlement 15-445 amendant le règlement numéro 09-370 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les normes concernant les clôtures* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-51 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-03-53

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 21 mars 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-51 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à la zone 4130-H-24*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 mars 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 16 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-51 intitulé « *Règlement numéro 350-51 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à la zone 4130-H-24* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-53 –
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-03-54 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 21 mars 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-53 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 mars 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 16 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-53 intitulé « *Règlement numéro 350-53 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **RESSOURCES HUMAINES – GESTION DES PÉRIMÈTRES
URBAINS (ORIENTATION 10) – MANDAT ADDITIONNEL**

CA 16-03-55 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté le projet de Règlement numéro 14-417 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10), tel qu'il appert de la résolution numéro 14-12-301;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement vise essentiellement à optimiser le développement des fonctions urbaines à l'intérieur des périmètres urbains afin de rencontrer l'orientation gouvernementale 10 et ses attentes;

CONSIDÉRANT que, suite à l'avis du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, daté du 3 mars 2016, des modifications et/ou corrections doivent être apportées au règlement soumis par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail généré par les modifications demandées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se doter d'une ressource pour appuyer la permanence dans le traitement des modifications et/ou correctifs à apporter audit règlement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement daté du 16 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PROCÉDER à l'embauche de madame France Pelchat, urbaniste, afin d'apporter les modifications requises pour rencontrer l'avis ministériel du 3 mars 2016 concernant la gestion des périmètres urbains sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Mme Pelchat sera embauchée, suivant les besoins de service, à titre d'employée surnuméraire au tarif horaire de 35 \$ / heure, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant forfaitaire de 3 000 \$.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-610-00-141-42 (Rémunération – Chargé de projet Péri.), 1-02-610-00-212-00 à 280-00 (Avantages sociaux) par une réaffectation budgétaire du poste 1-02-610-00-419-00 (Service prof. ext – Urbanistes et autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-5 **ANALYSE D'OPPORTUNITÉ – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 413-1 – VILLE DE
SAINT-HYACINTHE**

CA 16-03-56 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 15 février 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le règlement d'emprunt numéro 413-1 intitulé « *Règlement numéro 413-1 modifiant le règlement numéro 413 autorisant les travaux municipaux pour la phase 2 révisée du projet de biométhanisation à l'usine d'épuration afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 35 254 000 \$* »;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a été soumis à la MRC des Maskoutains et a fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 mars 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 16 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le projet financé par le règlement d'emprunt numéro 413-1 intitulé « *Règlement numéro 413-1 modifiant le règlement numéro 413 autorisant les travaux municipaux pour la phase 2 révisée du projet de biométhanisation à l'usine d'épuration afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 35 254 000 \$* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-6 **ANALYSE D'OPPORTUNITÉ – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 502 – VILLE DE
SAINT-HYACINTHE**

CA 16-03-57 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 15 février 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le règlement d'emprunt numéro 502 intitulé « *Règlement numéro 502 autorisant divers travaux municipaux et honoraires professionnels admissibles au programme TECQ pour l'année 2016 pour un coût de 3 722 000 \$ et un emprunt de 3 244 000 \$* »;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a été soumis à la MRC des Maskoutains et a fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 mars 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 16 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que les projets financés par le règlement d'emprunt numéro 413-1 intitulé « *Règlement numéro 502 autorisant divers travaux municipaux et honoraires professionnels admissibles au programme TECQ pour l'année 2016 pour un coût de 3 722 000 \$ et un emprunt de 3 244 000 \$* » sont conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 CARRIÈRES ET SABLIERES – FONDS RÉGIONAL – CARRIÈRE MONT SAINT-HILAIRE – DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS

CA 16-03-58 CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif préparé par la directrice des finances et agente du personnel daté du 17 mars 2016, accompagné du tableau de redevances pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances reçues par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc., au montant de 29 858,04 \$, suivant les données figurant au tableau préparé par la directrice des finances et agente du personnel daté du 14 mars 2016.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-390-00-959-00 (Contributions organismes mun. - Carrières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 CARRIÈRES ET SABLIERES – FONDS RÉGIONAL – DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS

CA 16-03-59 CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif préparé par la directrice des finances et agente du personnel daté du 17 mars 2016, accompagné du tableau de redevances pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015, au montant de 282 167,46 \$, suivant les données figurant au tableau préparé par la directrice des finances et agente du personnel daté du 10 mars 2016.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-390-00-959-00 (Contributions organismes mun. - Carrières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **PLAN DE COMMUNICATION – MISE EN OEUVRE – MANDATS**

En référence au rapport administratif soumis en date du 16 mars 2016 par l'agente de communication, les membres du comité administratif discutent des différents scénarios proposés en ce qui a trait à la publication d'un bulletin d'information de la MRC.

Il est convenu de reporter ce point à une prochaine séance du comité.

Point 6-4 **COMITÉ D'ANALYSE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET POUR LES PROJETS STRUCTURANTS – COMPOSITION – RECOMMANDATION**

CA 16-03-60 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté la *Politique de soutien aux entreprises* et la *Politique des projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, tel qu'il appert des résolutions numéros 16-03-72 et 16-03-73;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer le comité d'analyse des demandes formulées dans le cadre de la *Politique des projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 16 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu

D'AUTORISER le directeur associé à solliciter deux nouveaux représentants à agir dans le cadre de l'analyse du dossier de la *Politique des projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, soit un représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe et un du milieu des affaires; et de plus,

il est recommandé au conseil:

DE CONFIER au comité d'analyse du Fonds de développement rural, auquel s'ajoutera les deux nouveaux membres pour fins d'analyse des projets déposés dans le cadre de la *Politique des projets structurants pour améliorer les milieux de vie* seulement, l'analyse des projets soumis en vertu de cette politique;

DE NOMMER les deux nouveaux représentants qui s'ajouteront au comité Fonds de développement rural pour procéder à l'analyse des projets de la *Politique des projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ASSISES ANNUELLES – INSCRIPTION**

CA 16-03-61

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec tiendra ses Assises annuelles 2016 les 12 et 13 mai 2016 au Centre des congrès de Québec sous le thème « *Gouvernement 3.0* »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Francine Morin, préfet, aux Assises annuelles 2016 de l'Union des municipalités du Québec, les 12 et 13 mai 2016 au Centre des congrès de Québec sous le thème « *Gouvernement 3.0* », au coût d'inscription de 775 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-110-00-346-00 (Congrès, colloques - Élus) et 1-02-110-00-310-00 (Frais de déplacement des élus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – COLLOQUE ANNUEL – PRÉSIDENTE – INSCRIPTION**

CA 16-03-62

CONSIDÉRANT que le Carrefour action municipale et famille tiendra la 28^e édition de son colloque annuel les 1^{er}, 2 et 3 juin 2016, à Granby;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission permanente de la famille formulée lors de la réunion du 10 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Raymonde Plamondon, présidente, de la Commission permanente de la famille, au colloque annuel du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 juin 2016, à Granby, au coût d'inscription de 230,49 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-110-00-346-00 (Congrès, colloques - Élus) et 1-02-110-00-310-00 (Frais de déplacement des élus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) – CONGRÈS ANNUEL 2016 – DIRECTEUR À L'AMÉNAGEMENT – INSCRIPTION**

CA 16-03-63 CONSIDÉRANT que l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) tiendra son congrès annuel les 20, 21 et 22 avril 2016, à Québec;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement daté du 9 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Réal Campeau, directeur à l'aménagement, au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui se tiendra les 20, 21 et 22 avril 2016, à Québec, au coût d'inscription de 425 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-610-00-310-00 (Frais de déplacement - Urbaniste) et 1-02-610-00-346-00 (Congrès, colloque - Urbaniste).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COLLOQUE – AGENTE DE COMMUNICATION – INSCRIPTION – AUTORISATION**

CA 16-03-64 CONSIDÉRANT que l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) tiendra son colloque annuel les 1^{er}, 2 et 3 juin 2016, à Nicolet, sous le thème « *Marketing territorial et créativité une stratégie gagnante* »;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'agente de communication du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Denyse Bégin, agente de communication, au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 juin 2016, à Nicolet, au coût d'inscription de 450 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-130-00-310-00 (Congrès, colloque - Adm. générale), 1-02-130-00-346-00 (Frais de déplacement - Adm.), 1-02-621-00-310-00 (Frais de déplacement - Dév. écon.) et 1-02-621-00-346-00 (Congrès colloques - Développement écon.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-9 **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – CONGRÈS ANNUEL 2016 – DIRECTRICE DES FINANCES ET AGENTE DU PERSONNEL – INSCRIPTION – AUTORISATION**

CA 16-03-65 CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel les 15, 16 et 17 juin 2016, à Québec;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel daté du 9 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Josée Roy, directrice des finances et agente du personnel, au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin 2016, à Québec, au coût d'inscription de 503 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-130-00-346-00 (Congrès, colloques - Adm. générale) et 1-02-130-00-310-00 (Frais de déplacement - Adm.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) – COLLOQUE 2016 – GESTIONNAIRE AUX COURS D'EAU ET AUX PARCOURS CYCLABLES – INSCRIPTION**

CA 16-03-66 CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) tiendra son 8^e colloque annuel 2016, les 6, 7 et 8 avril 2016, à Victoriaville;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 16 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Patrick Bernard, gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables, au 8^e colloque 2016 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) qui se tiendra les 6, 7 et 8 avril 2016, à Victoriaville, au coût d'inscription de 574,88 \$, taxes incluses, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés 1-02-460-10-346-00 (Congrès, colloques - Cours d'eau) et 1-02-460-10-310-00 (Frais de déplacement - Cours d'eau).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **ÉCOLE PROFESSIONNEL DE SAINT-HYACINTHE – GALA MÉRITAS – DEMANDE DE COMMANDITE**

CA 16-03-67 CONSIDÉRANT que l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe tiendra sa 21^e édition du Gala Méritas, le 13 juin 2016, au Centre des Arts Juliette-Lassonde, sous le thème « *L'heure de gloire* »;

CONSIDÉRANT que, lors de cet événement, près de 30 000 \$ sera remis en bourses et en prix pour souligner la réussite des 76 lauréats des 32 programmes de formation professionnelle pour 2016-2016;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par monsieur Jacques St-Amand, directeur adjoint, de l'école professionnelle de Saint-Hyacinthe, datée du 9 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la MRC des Maskoutains sont également sollicitées et qu'il est de leur discrétion de contribuer financièrement ou non à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE RÉFÉRER la demande d'aide financière à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe aux municipalités membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-12 **RUISSEAU ROUGE, PRINCIPAL ET BRANCHE 1 (P11/4525-11/356) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE – CONTRAT 015/2014 – AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU – MANDAT ADDITIONNEL FERME L. LEBLANC ET FILS INC.**

CA 16-03-68 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a octroyé le contrat de travaux d'entretien du Ruisseau Rouge, principal et branche 1 sis dans la Ville de Saint-Hyacinthe portant le numéro 015/2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur Huard Excavation inc., lors de la séance du conseil du 11 février 2015, par sa résolution numéro 15-02-44;

CONSIDÉRANT que suite à la réalisation des travaux, des travaux de régilage ont eu lieu, mais qu'il reste environ 3 heures de nivellement à effectuer pour remettre les lieux dans un état satisfaisant pour la reprise des activités agricoles existantes avant ces travaux;

CONSIDÉRANT que le propriétaire se porte volontaire pour effectuer lesdits travaux suivant un tarif horaire de 225 \$, le tout tel qu'il appert de la soumission numéro 04/03/2016 de la Ferme L. Leblanc et fils inc., datée du 4 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à ces travaux ne doivent pas être à la charge du propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le contrat 015/2015, relativement au Ruisseau Rouge, principal et branche 1, afin d'autoriser des travaux de nivelage suivant un prix négocié entre les parties pour tenir compte des particularités de ce dossier;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables daté du 29 février 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion du 3 mars 2016;

D'AUTORISER la modification du contrat 015/2014, octroyé le 11 février 2015, en vertu de la résolution numéro 15-02-44, pour prévoir l'ajout d'un contrat à la Ferme L. Leblanc et fils inc., afin de procéder à des travaux de nivelage sur son terrain suite aux travaux effectués sur le Ruisseau Rouge, principal et branche 1, le tout suivant la soumission numéro 04/03/2016, datée du 4 mars 2016, déposée au soutien des présentes au montant de 675 \$, plus les taxes applicables, soit un montant de 778,08 \$.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-460-10-411-04 (Services - Entrepreneurs – Cours d'eau).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-13 **TRANSPORT – HORAIRE D'ÉTÉ**

CA 16-03-69

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 14 avril 2010, le conseil de la MRC des Maskoutains approuvait l'horaire d'été pour le personnel de la MRC des Maskoutains, à l'exception des employés du service de transport adapté et collectif régional, tel qu'il appert de la résolution numéro 10-04-124;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 28 avril 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé l'horaire d'été partiel pour l'équipe du transport, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 15-04-90;

CONSIDÉRANT la demande du personnel du service de transport d'évaluer la possibilité à l'effet de bénéficier de l'horaire d'été comme les autres employés, dans la mesure du possible et sans affecter la qualité du service;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport daté du 18 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER l'horaire d'été partiel applicable pour l'équipe du transport, conformément au calendrier d'application préparé par l'adjointe à la direction générale et directrice au transport, lequel calendrier est établi en respect des modalités de l'horaire d'été des employés de la MRC.

QUE, selon les circonstances et les années, l'adjointe à la direction générale et directrice au transport peut modifier cet horaire sans préavis afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 6-14 **MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – UTILISATION DES SOMMES – APPUI**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution numéro 2016-02-026 adoptée par le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan, lors de la séance du 17 février 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de confirmer sa volonté de permettre le cumul des sommes versées par le Fonds de développement des territoires pour la durée du pacte fiscal 2016-2019. Les membres du comité administratif n'ont pas exprimé d'avis particulier sur cette question. La résolution sera déposée pour information aux membres du conseil.

Point 6-15 **MRC DU DOMAINE-DU-ROY – LOI SUR LES INGÉNIEURS – APPUI**

CA 16-03-70

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution numéro 2016-050 adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, lors de la séance du 9 février 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités d'aujourd'hui et d'établir à 25 000 \$ le seuil indiqué à l'article 2.a) de ladite loi; et,

CONSIDÉRANT qu'il est effectivement opportun que ce seuil soit augmenté pour tenir compte des réalités d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPUYER ladite résolution pour les mêmes motifs; et

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités d'aujourd'hui et d'établir à 25 000 \$ le seuil indiqué à l'article 2.a) de ladite loi; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux autorités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-16 **MRC LA MATANIE – COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES EN RÉACTION AU PROJET DE LOI 86 – APPUI**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution numéro 97-02-16 adoptée par le conseil de la MRC de La Matanie, lors de la séance du 17 février 2016, laquelle demande notre appui afin d'appuyer la position de la Commission scolaire des Monts-et-Marées auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de modifier le projet de loi et de maintenir la démocratie scolaire, une valeur fondamentale que toute société se doit de protéger, de tout mettre en œuvre pour favoriser la participation des citoyens aux élections scolaires, particulièrement en tenant lesdites élections simultanément avec les élections municipales, comme cela se fait dans d'autres

régions du Canada et de préserver et renforcer un acquis majeur et un atout indispensable au développement du Québec, notre système public d'éducation et notre démocratie. Les membres du comité administratif n'ont pas exprimé d'avis particulier sur cette question. La résolution sera déposée pour information aux membres du conseil.

Point 6-17 **MRC ROBERT-CLICHE – PROGRAMME RÉNORÉGIONS
– APPUI**

CA 16-03-71 Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution numéro 5616-16 adoptée par le conseil de la MRC Robert-Cliche, lors de la séance du 10 février 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prévoir pour le programme RénoRégion des montants au moins égaux sinon supérieurs à ceux qui étaient dévolus au programme RénoVillage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPUYER ladite résolution pour les mêmes motifs; et

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prévoir pour le programme RénoRégion des montants au moins égaux sinon supérieurs à ceux qui étaient dévolus au programme RénoVillage; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux autorités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 16-03-72 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Josée Vendette, greffière